



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue
DG Gouvernance
et
Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

**LA BONNE GOUVERNANCE DANS
TOUS SES ETATS ET FORMES**

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMB**A, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMAMINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bèbè KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI** *Micheline*, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananihi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOUNZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesser@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valéry-Aimée TAKI: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+[225](tel:+2250706862722)) [0706862722](tel:+2250706862722)

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTIKouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANER Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOU GBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLAKouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
20. **GONDODi mandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMO I Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU G nazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbode Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉTahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (engras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE

KOUAME Konan Simon1-15

LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE

ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI16- 25

IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA

ABAKAR Ousmane Abdallah26- 40

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN

AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand41- 54

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE

ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....55-72

LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)

DÉDÉ Jean Charles73-92

PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO

SANKARA Yassia93-114

LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE

Robert Lorimer ZOUKPÉ115-128

INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE Â L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS

BAGAN Dègnon129-151

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF

COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR ACADEMIC INSTITUTIONS	
DOFFOU N'Cho François	152-166
LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE	
BONANÉ Rodrigue Paulin	167-184
L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBSIEN : UNE ACTUALISATION DE LA SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN AFRIQUE	
KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra	185-199
L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE	
Youssef DIARRASSOUBA	200-209
GOVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS : POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS AFRICAINS	
KOFFI Éric Inespéré	210-229
INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO : PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ÉTAT ET CONSTRUCTION DE L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE	
ZERBO Armel Tiessouma Théodore	230-247
LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET POLITIQUE	
Moulo Elysée KOUASSI	248-261
BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S <i>TIES THAT TETHER</i> ADAMA Kangni	262-275
<i>GOVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE</i>	
Koffi Améssou ADABA et Leonie RosaBACK	276-301
L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE	
ALKARAKPEY Méyssouun	302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afi	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIÈ À LA FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry.....	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko.....	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / AFRICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAH I Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICA I N : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEF I ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MAL DE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin.....	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël.....	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIOPOLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié.....	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ.....	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée.....	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÊSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolé Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	
Clarisse Maryse MIMBUIH M'ELLA.....	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES

TOUKO Arinte.....1038-1050

GOVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU

Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac 1051-1070

DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

ASSAHON Ahou Anne-Nadège..... 1071-1088

LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?

DAH Nibaoué Édith..... 1089-1101

STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE

Alain Messoun ESSOI 1102-1123

FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE

KOUASSI N'Goh Thomas 1124-1137

APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Joëlle Fabiola NSA NDO.....1138-1156

« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »

SAMBO Jean Jonasy Fils 1157-1184

DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER

YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....1185-1203

GOVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES

DIALLO Fousseny1204-1231

AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ

*Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand
N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME*1232-249

**LE GENRE À L'ÉPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIÈCLE :
QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?**

ABALO Mieso1250-1264

**LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR
LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?**

BAMAZE N'GANI Essozimina1265-1281

Gouvernance politique

L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE

KONE Seydou

Université Péléforo GON COULIBALY de Korhogo (Côte-d'Ivoire)

Département de philosophie

Résumé

À Ouagadougou, Bamako, Conakry, Niamey et à Libreville, « le soutien populaire aux juntes fraîchement installées au pouvoir est avéré » (P. Jacquemot, 2023, p.4). Qu'elles soient justifiées ou non, les récentes prises de pouvoir par la force, notamment au Sahel, et la relative adhésion qu'elles enregistrent au plan intérieur, tendent à forer un nouveau concept, qui est celui du « coup d'État à assise populaire » (J. Siegle, 2024, p.2). Notre objectif dans la présente étude est de comprendre les ressorts du désenchantement démocratique sur le continent, non sans explorer les voies pour enrayer cette dynamique dépréciative et régressive, à rebours du printemps démocratique des années 1990.

Mots clés : Afrique-Coups d'État-Démocratie communautaire-Désenchantement démocratique- Volonté générale

Abstract

In Ouagadougou, Bamako, Conakry and Libreville, « popular support for freshly installed junta in power is proven » (P. Jacquemot, 2023, p.4). Whether justified or not, recent putschs, in particular in Sahel, and the popular support in these countries, have permitted to invent a new concept, « that of the popular sitting coup » (J. Siegle, 2024, p.2). The purpose of this article is to understand the springs of the rise of democratic discredit on the continent », not without exploring the paths to stop this dynamic of democratic disaffection, at the fall of the democratic spring that was enclashed in the 1990 s.

Keys words : Africa- Putschs-communautary democracy-Disaffection democratic-Willing general

Introduction

« À quand l’Afrique ? », cet intitulé, fataliste, émanant de l’entretien donné par l’auteur de l’histoire *générale de l’Afrique*, en l’occurrence, Joseph Ki-Zerbo, interpelle au moment où l’on assiste à un nouveau printemps des coups d’État en Afrique (succédant aux régimes militarisés des années 1970). L’Afrique subsaharienne, notamment en sa partie francophone, a réussi le tour de force d’enregistrer pas moins de trois coups d’État en un an (Mali août 2020 et juin 2021, Tchad avril 2021 et Guinée septembre 2020). À ce triste record, il faut adjoindre les putschs militaires intervenus au Niger et au Gabon en 2023, et « la myriade de tentatives de putschs avortés ou déjoués ces cinq dernières années, notamment au Togo, au Bénin, en Guinée Bissau, au Soudan, etc. » (J. Siegle, 2024, p.2).

Que ces coups d’État puissent être justifiés ou non, il reste qu’ils traduisent un certain échec de la construction démocratique en Afrique. C’est dire que l’espoir qu’ont suscité « les transitions démocratiques amorcées en 1990 a été déçu » (N. Bagayoko, 2023, p. 6). Pour autant, en Afrique, la demande exprimée pour un ordre militarisé remplacerait-elle désormais celle émise en direction de la démocratie libérale ? Cette dernière serait-elle un produit importé de l’Occident, voué désormais aux gémonies sur le continent ? Si nous répondons par la négative, comment enrayer cette dynamique dépréciative et régressive de la démocratie sous nos cieux ?

Notre hypothèse est que « la désaffection démocratique en Afrique » (J. Siegle, 2024, p.2) est le fruit de la déliquescence des mœurs politiques mâtinée à l’épuisement du modèle de la démocratie électorale, et que les préconisations politiques de Jean-Jacques Rousseau et de Joseph Ki-Zerbo, terreau de maintes vertus républicaines, peuvent aider à conjurer « le désenchantement démocratique, qui a cours sur le continent » (N. Bagayoko, 2023, p. 23). À travers une démarche analytique et critique, il s’agira d’abord de faire l’étiologie « du désenchantement démocratique en Afrique » (N. Bagayoko, 2023, p. 23). Ensuite, nous ferons valoir le concept rousseauiste de volonté général comme pare-feu ou garde-fou au délitement démocratique sous nos cieux, et enfin, nous montrerons en épingle certaines préconisations de Joseph Ki-Zerbo nécessaires à la (re)vitalisation du processus démocratique sur le continent.

1. DES CAUSES DU DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE

Plus de soixante ans après les indépendances, plus de trente ans après la fin de la guerre froide et « le fameux discours de la Baule » qui a marqué son entrée dans le multipartisme à l'occidental, l'Afrique est sans doute à un tournant décisif de son histoire. Le modèle libéral démocratique n'a pas suscité le développement social et économique espéré, « mais semble avoir favorisé celui des inégalités, de la corruption et des insurrections armées » (N. Bagayoko, 2023, p. 27). Si la série de coups d'État est un « défi direct à la gouvernance démocratique dirigée par les civils » (J. Siegle, 2024, p.9), elle est aussi un symptôme de la mégestion des affaires publiques par des élites ayant assuré leur mainmise par un processus électoral souvent frauduleux et calamiteux.

1.1 L'épuisement du modèle de la démocratie électorale

À la faveur « du vent de l'est »¹, la pression internationale contraignit les chefs d'État en poste à convoquer des élections inclusives en Afrique, mais la majorité d'entre elles n'aboutirent pas à la démocratisation et de nombreux sortants, contrôlant tous les leviers du pouvoir, éclipsant les adversaires potentiels, gardèrent les rênes du pouvoir. Ce qui explique la longévité des dirigeants dans certains pays (Cameroun, Congo, Guinée Équatoriale, Ouganda). Pour certains analystes en Afrique, les élections n'étaient qu'un paravent derrière lequel se reproduisaient à répétition, les abus et les dérives de l'oligarchie politique dans maints pays. En fait, les élections ne sont pas le principal déterminant d'une démocratie. Elles sont en réalité et essentiellement toujours le corollaire d'un long processus, axée sur une garniture institutionnelle suffisamment solide pour garantir un pouvoir judiciaire indépendant, assurer les libertés de base, fournir des services publics de qualité, combattre la corruption sans relâche.

Cela permet ainsi de garder les militaires à distance, depuis leur caserne ou même sur le terrain de la lutte contre les formations terroristes. L'élection n'engendre pas immédiatement les conditions d'une démocratie substantielle. Elle tourne parfois à une simple formalité qui légitime les successions dynastiques comme c'est le cas au Gabon, Djibouti, et au Togo et les mandats présidentiels multiples ainsi qu'on observe en Algérie, Burundi, Cameroun, Égypte, Rwanda et en Côte d'Ivoire. Contrairement aux pays occidentaux, où l'alternance au pouvoir est entrée et ancrée dans les mœurs, l'addiction au pouvoir en Afrique est avérée : dix chefs d'État africains sont aux commandes politiques de la gestion du pouvoir de leur pays depuis plus de vingt ans (en comptant pour certains leurs fils ou neveux). En Ouganda, Yoweri Museveni est l'homme qui a fait sauter le verrou de la limitation du nombre de mandats en 2005 puis celui de

¹Processus de démocratisation enclenché dans les pays de l'est en 1990

la limitation de l'âge en 2017. « Comment pourrais-je quitter une bananeraie que j'ai plantée et qui commence à donner des fruits ? », déclarait-il en 2016 (J.T Dally, 2016, p.6). Il s'est présenté en 2021 à l'âge de 76 ans pour un sixième mandat à l'élection présidentielle qu'il remporta aisément. Le cas du Rwanda est une autre illustration des dérives autoritaires. Le référendum plébiscitaire de 2015 a entériné la modification de la Constitution qui réduit le mandat présidentiel de sept ans à cinq ans à compter de l'année de 2024, mais autorise Paul Kagamé à briguer deux mandats supplémentaires, ce qui pourrait prolonger son mandat jusqu'en 2034. Dans cette atmosphère et par la force des choses, la contestation des résultats est devenue quasi consubstantielle à la tenue des scrutins, avec souvent de bonnes raisons de croire que l'inversion du décompte des résultats serait plus proche de la vérité (Gabon en 2016 et 2023 ; République démocratique du Congo en 2018). Dans un tel contexte de dépérissement ou de défaillance démocratique, logiquement, l'abstention ou la fatigue née de la routine du vote démocratiquement infructueux, notamment chez les jeunes, s'installe.

Le sentiment des citoyens est de ne pas être écoutés, de constater que les décisions sont prises sans consultation, de ne pas avoir sanctionner les dirigeants accusés de corruption, et d'avoir en face d'eux une classe politique qui vit en vase clos. Aux explications de l'abstention durant les scrutins électoraux, s'ajoutent d'autres, plus prosaïques. La pression d'un quotidien brutal est telle que les besoins démocratiques s'effacent parfois devant les besoins de survie. Ne dit-on pas : « Quand le ventre est vide, l'urne sonne creux ! ». Nous reprenons une étude de la fondation Jean-Jaurès, reprise par Jean Stiegle, dans laquelle il distingue, « d'un côté, la « démocratisation procédurale et apparente et, de l'autre, la démocratisation substantielle ou réelle » (J. Siegle, 2024, p.12). On y constate qu'une trentaine d'années après les premières élections multipartites, aucun des sept (7) pays à coups d'État récents n'était parvenu à atteindre un niveau moyen sur le registre de « la démocratisation substantielle ». Celle-ci peut être évaluée sur la base d'une série d'indicateurs : ceux du *Freedom in the world 2023* qui évalue l'existence des droits et des libertés politiques, du *Worldwide Governance* qui mesure l'efficacité du gouvernement et la qualité des services publics et du *Varieties of Democracy* de l'Université de *Gothenburg* (Suède) qui reprend une batterie d'indicateurs sur les libertés, la protection des citoyens, la participation, le degré de libération et l'État de droit, etc. Les situations sont disparates, mais aucun des (sept) 7 pays n'avait atteint au moment des putschs récents la moyenne sur (cent) 100 dans aucune des catégories, démontrant une « immaturité démocratique » : Niger (36), Burkina-Faso (35), Guinée Bissau (29), Mali (29), Gabon (19), Tchad (10) et le Soudan (9). Dévoyée, l'élection peut marquer une régression et non une

avancée, confortant le clientélisme, la corruption élitaires et exacerbant les conflits internes autour de la ponction sur les ressources, qui sont comme des « signes prémonitoires des coups d'État et du discrédit démocratique, à l'échelle du continent » (N. Bagayoko, 2023, p.23).

1.2 La prégnance de la corruption élitaires

À l'évocation des tares de la classe dirigeante africaine, les avis, sur le continent, convergent pour dénoncer la prévarication de la fortune publique, la course à l'enrichissement illicite comme « le sport favori des hauts commis de l'État » (N. Bagayoko, 2023, p.29). Tout se passe comme si l'immunité dont ils bénéficient dans l'exercice de leur charge, se transforme en passe-droits et en impunité. Les valeurs d'État de droit et de bonne gouvernance, constitutives d'une démocratie fonctionnelle, n'ont pas couronné le processus de démocratisation, entamé depuis trois décennies. C'est pourquoi, de là, la démocratie est accusée de n'avoir pas tenu ses promesses en Afrique. Elle ne s'est pas traduite par les progrès qui étaient attendus « en matière d'État de droit, de respect des libertés fondamentales ou d'amélioration des conditions économiques et sociales des populations » (N. Bagayoko, 2023, p. 6). Pour sa part, Dr Poussi Sawadogo (2023, p.8) estime que l'avènement des coups d'État principalement en Afrique de l'ouest, en l'occurrence au Mali, en Guinée et au Burkina-Faso, et in fine le spectaculaire retournement contre les processus démocratiques engagés en 1990, est « le fruit d'une gouvernance post-électorale insatisfaisante caractérisée par la corruption, le népotisme et l'insécurité galopante ».

Prenant l'exemple du Burkina-Faso, il rappelle que depuis 2016, le programme politique du Président Kaboré et de ses gouvernements a été « l'accusation pure et simple du Président Blaise Compaoré tout en amplifiant les tares de l'ancien pouvoir qui les a d'ailleurs fabriqués » (P. Sawadogo, 2023, p. 8). Lorsque les crises politiques et sociales s'accroissent, ou comme dans la bande sahélienne lorsque la population ressent de plein fouet les impacts de l'hydre terroriste, le pouvoir civil défaillant, bien ou mal élu, laisse s'élargir un espace où peuvent s'engouffrer des militaires. En Guinée, n'ont-ils pas justifié leur coup de force de septembre 2021 par la nécessité de mettre fin à la « gabegie financière, la pauvreté et la corruption endémique ainsi qu'aux piétinements des droits des citoyens ? » (J. Siegle, 2024, p.13). Et celui du Gabon en août 2023, qui selon Jean Siegle (2024, p.13) dénonce une « gouvernance irresponsable et imprévisible » qui a conduit à « une dégradation continue de la cohésion sociale, risquant de faire basculer le pays dans le chaos » La critique de la mégestion des affaires publiques, plus spécifiquement de la corruption des élites, s'est généralisée en Afrique subsaharienne, c'est ainsi que beaucoup d'Africains comme Jean Siegle (2024, p.13) considèrent que « la

démocratie est un régime qui favorise la corruption élitaires ». Cette corruption élitaires n'est pas seulement l'apanage des pays faisant l'expérience cruciale des récents coups d'État, elle étend également son maillage à des États africains supposés avancés en matière d'acquis démocratiques, comme l'Afrique du Sud. En effet, le manque d'entretien des infrastructures dans les services publics est flagrant dans la nation arc-en-ciel, alors que l'ANC, le parti de Nelson Mandela au pouvoir depuis 1994, est caractérisé par une corruption devenue endémique. De ce fait, « les populations sont désabusées en Afrique du Sud » (V. Hugueux, 2021, p.45). L'ANC est en déclin, l'abstentionnisme a dépassé les 50% lors des élections locales en 2021, « une opposition radicale et populiste émerge et de nombreux citoyens affirment préférer une dictature efficace à une démocratie corrompue » (V. Hugueux, 2021, p.45). D'ailleurs, l'ex-président Jacob Zuma est convoqué devant les tribunaux pour répondre de seize (16) chefs d'accusation, dont la fraude, le trafic d'influence et l'extorsion en lien avec l'achat d'avions de combat, d'avions patrouilleurs et équipements militaires, etc., au groupe français Thalès lorsqu'il était encore vice-président.

Dans la foulée de ce scandale financier, l'ex-présidente du parlement sud-africain Nosiviwe-Nqakula a été arrêtée et mise en examen pour corruption et blanchiment d'argent. Le média en ligne News 24 détaille les déboires de l'ancienne ministre de la Défense en ces termes (2023, p.9) : « Alors qu'elle occupait ce poste entre 2014 et 2021, Nosiviwe Mapisa-Ncaku aurait touché des pots-de-vin d'une entreprise de fret maritime et aérien, en échange de juteux contrats avec l'armée sud-africaine. ». Cette prédation financière des élites dirigeantes est aux antipodes de la gouvernance vertueuse promue matinalement par Jean-Jacques Rousseau. La philosophie politique du Genevois n'aurait aucun sens si elle n'envisageait la possibilité d'une autre société. Elle serait incomplète si elle se limitait uniquement à critiquer les maux dont souffre la société et à en déterminer les causes explicatives. Au-delà de ces préoccupations étiologiques, il faut proposer, sinon donner les lignes directrices d'une nouvelle solution aux problèmes politiques qui sont ceux de l'homme. Ainsi, à l'état d'oppression, d'inégalité, et de corruption élitaires, le philosophe Genevois propose un état civil où l'agir politique et l'intérêt général coïncident permettant d'asseoir un ordre social légitime. La résistance tout entière se trouve orientée par le projet d'édification d'une démocratie substantielle, d'une conception et d'une pratique politique autres, fondées sur le concept axial de la Volonté Générale.

2. DU CONCEPT ROUSSEAUISTE DE VOLONTÉ GÉNÉRALE COMME PARE FEU AU DISCRÉDIT DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE

Le concept de Volonté Générale occupe une place centrale dans l'architecture théorique du citoyen de Genève, telle que formulée dans l'*Émile*, mais surtout dans *Du contrat social*. Selon Judith Shklar (1969, p.6), « ce concept renferme la totalité de ce que Rousseau avait d'important à dire ». Aux antipodes de la volonté de tous, la volonté générale s'objective, s'élabore dans le silence des passions dans le but unique de servir l'intérêt général. Une logique de la généralité démocratique, doublée d'une quête irrépessible de l'égalité du corps social, qui peuvent faire office de leviers de la construction d'une démocratie fonctionnelle sous nos tropiques.

2.1 La prééminence de l'intérêt général

Rousseau n'est pas le premier à adjoindre les deux termes « volonté » et « générale », et à utiliser l'expression de Volonté Générale. Avant lui, certains auteurs l'avaient utilisée, mais avec des sens différents. Leibniz en avait fait cas, mais pour désigner la volonté générale en rapport avec l'essence de Dieu. Diderot avait également bien employé l'expression de Volonté Générale dans un article de l'Encyclopédie intitulé Droit naturel, mais avec un sens différent, celui de la volonté du genre humain conforme au droit naturel de portée universelle, alors que pour Rousseau, il s'agit de la volonté générale des citoyens, le citoyen de Genève la laïcise en la démocratisant. Elle désigne ce que tout citoyen devrait vouloir pour le bien de tous, y compris pour son intérêt propre. Rousseau la formule comme suit (2010, p.163) : « Un acte pur de l'entendement qui raisonne dans le silence des passions sur ce que l'homme peut exiger de son semblable, et sur ce que son semblable est en droit d'exiger de lui ».

En ceci, cette volonté se distingue de la volonté particulière, par laquelle chaque individu recherche son seul bien personnel. À ce titre, Rousseau apporte cette précision (2010, p.66) en affirmant qu' : « Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières ». En effet, chez le citoyen de Genève, il ne fait pas de doute que le peuple ne peut désirer son propre mal, il ne peut vouloir sa propre déchéance. Ainsi, théoriquement, la pensée et l'action du peuple sont constamment orientées vers tout ce qui est susceptible de construire harmonieusement aussi bien le tissu social que la vie des personnes privées. C'est ce que le Genevois appelle la volonté générale. Elle est l'avis qu'exprime un citoyen sur une question d'intérêt général, en conformant son intérêt général en toute conscience, et surtout en donnant à son intérêt personnel une portée générale. Ce que confirme Jean-Yves Pranchère (2004, p.204) en ces mots : « La volonté générale est d'abord générale par sa visée, parce qu'elle veut l'intérêt général. ». Selon Rousseau, l'exercice de la volonté générale ne conduit pas les citoyens à se conformer à une réalité qui les dépasse, distincte de

leurs intérêts. En effet, la volonté générale, loin de se matérialiser par l'unique obligation morale qui conduirait à brider en soi l'être de désir, à nier la singularité des désirs, se réalise plutôt parce que l'auteur *Du contrat social* (2010, p.57) définit comme un renoncement aux tendances physico-physiologiques afin d'envisager ce qui peut être juste pour la collectivité :

C'est alors seulement que, la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants.

Rousseau éprouve le besoin d'assurer l'harmonie de la société en constituant un Moi commun, en dotant la collectivité d'une volonté unique : la volonté générale. En effet, selon Rousseau « Chacun de nous met en commun sa personne et sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout ». En pratique, cette émanation est rendue possible par la loi, sous réserve qu'elle soit maintenue à un certain niveau de généralité et votée dans des conditions qui minimisent les influences extérieures. Rousseau pose que de telles lois permettent de concilier un ordre social conforme aussi bien à la Volonté Générale qu'à la protection de la liberté individuelle. À rebours de la proto-démocratie ou de la démocratie formelle qui a cours en Afrique, et selon Niagalé. Bagayoko (2023, p. 27) est « caractérisée par le détournement de la volonté populaire et la poursuite des intérêts partisans », la démocratie rousseauiste qui charrie le concept de Volonté Générale, est tout aussi le creuset de l'intérêt général que de la quête substantielle de l'égalité du corps social.

2.2 La recherche irrépressible de l'égalité du corps social

La démocratie électorale qui prévaut en Afrique dite « démocratie à l'africaine », tourne très souvent à la constitution d'oligarchies politico-financières, sur fond de séparation abyssale entre les gouvernants et les gouvernés. Elle apparaît comme une pratique de la représentation politique qui discrédite la démocratie comme moyen de perpétuation des inégalités sociales (les privilèges élitaires), et qui est en déphasage avec la vision égalitaire du Genevois relativement au corps social. Si les disparités naturelles, « qui consistent dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps et des qualités de l'esprit ou de l'âme » (Rousseau, 2010, p.23), sont des réalités immuables, par contre, on peut corriger les inégalités sociales, qui sont le fruit « des différents privilèges dont quelques-uns jouissent au préjudice des autres, comme d'être plus honorés, plus puissants qu'eux. » (Rousseau, 2010, p.23). Face aux stratifications sociales, notamment sous l'Ancien régime, très divisé en groupes étanches : l'aristocratie, le clergé et le Tiers-Etat, Rousseau propose l'unité par l'égalité, et l'égalité par la fusion. En effet, la

citoyenneté qu'il promet vient mettre fin non seulement à la division de la société en classes, mais aussi et surtout à la séparation entre gouvernants et gouvernés. Tout est fondu dans le concept repensé de Souverain. Le Souverain en tant que la personnification du corps social, intègre l'ensemble des membres de ce dernier sans hiérarchisation. Il est en réalité cette personne publique qui se forme par l'union de tous ses membres et :

qui prend maintenant le nom de République ou de corps politique, lequel est appelé par ses membres État quand il est passif (...) À l'égard des associés, ils prennent collectivement le nom de Peuple, et s'appellent en particulier citoyens comme participants à l'autorité souveraine, et sujets comme soumis aux lois de l'État (Rousseau, 2010, p.56).

Dans la perspective rousseauiste, l'égalité citoyenne existe en conséquence comme présupposé théorique de toute société légitime ou réputée comme telle par la qualité éthique et politique de ses membres. Elle trouve sa garantie dans l'exercice de la Volonté Générale et des lois justes qui en sont l'expression substantielle. La disparition de l'égalité dans la Modernité n'éteint nullement en Rousseau la soif d'égalité dans sa construction citoyenne. Loin s'en faut, elle conduit au contraire à un effort d'imagination politique pour remédier à une situation socialement insupportable. Il s'agit d'inventer un pacte social, dans ce pacte fondateur d'un nouvel État, tous les citoyens renoncent à faire valoir leurs seuls intérêts personnels, et s'en remettent pleinement à la Volonté Générale. Un parti pris de Rousseau pour l'égalité sociale, faisant dire à l'écrivaine Julia Kristeva que (1977, p.13) : « Même après sa mort, l'auteur *Du contrat social* continue de prêter sa voix aux victimes des inégalités sociales ».

Au demeurant, il n'est pas surprenant que la Révolution Française de 1789 a fait de la citoyenneté promue par Rousseau un usage enthousiaste car elle abolit les passe-droits, les privilèges liés à la naissance, à la fortune et au positionnement politique. « Ici on s'honore du titre de citoyen et on se tutoie ! » proclamait-on sous la Révolution Française. Rousseau a relevé matinalement le lien intrinsèque entre l'égalité et la liberté. Il est à l'origine d'une longue tradition dans la pensée politique, postulant qu'il ne peut y avoir de liberté sans égalité, et vice versa. De sorte que les deux concepts ne doivent pas être considérés comme les deux pôles d'une opposition, mais comme deux versants complémentaires d'une seule et même réalité que nous pourrions appeler la liberté politique. Cette tradition politique portée par Rousseau excipe qu'il ne peut exister aucune véritable liberté là où les conditions matérielles du point de vue de la richesse et du pouvoir privé sont profondément inégalitaires. Elle affirme dans les termes de Rousseau (2010, p.34) que : « la liberté sans la justice est une véritable contradiction ». Il faut entendre par justice ici l'égalité. À l'instar de la philosophie rousseauiste, qui recèle d'outils théoriques pour faire face à « la démonétisation croissante de la démocratie en Afrique » (N.

Bagayoko, 2023, p. 27), la remise au goût du jour des préconisations sociopolitiques de certains intellectuels africains, dont celles de Joseph Ki-Zerbo, peut aider également à conjurer le désenchantement démocratique, qui a cours sur le continent.

3. DES PRÉCONISATIONS SOCIOPOLITIQUES DE JOSEPH KI-ZERBO COMME PROPHYLAXIE AU DÉLITEMENT DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE

Dans un de ses ouvrages majeurs, intitulé *Éduquer ou périr*, Joseph Ki-Zerbo excipe que l'éducation est le substrat de la démocratie. Selon l'historien et intellectuel burkinabé « l'Afrique est allée à la démocratie sans aller à son école » (1990, p.34). Sans une véritable imprégnation de sa nature et de ses enjeux, par le moyen de l'éducation, qui infuse et diffuse les idéaux démocratiques, la démocratie africaine demeurera dysfonctionnelle. Cependant, l'éducation ne sera à la hauteur des enjeux démocratiques sur le continent, qu'à condition qu'elle ne soit plus « un privilège de classe » (J. Ki-Zerbo, 1990, p.21)

3.1 De la nécessité de la démocratisation de l'éducation

« Est-il possible de réaliser les principes démocratiques dans les formes des peuples et des États africains tant qu'il existe un déficit d'éducation ? », s'interroge pertinemment Joseph Ki-Zerbo (1990, p.34). Et de répondre (1990, p.34) :

Toute démocratie vraie requiert une masse éduquée. La montée en puissance des démocraties a besoin de s'appuyer sur une montée en puissance de l'éducation. En démocratie, il n'est plus permis que l'éducation reste comme elle l'est encore dans la majorité de l'Afrique, un privilège de classe- la classe de ceux qui ont un large accès au savoir et ceux qui peuvent autant mieux s'en servir pour dominer les autres que ceux-ci restent plus ignorants.

La démocratie rime avec l'éducation. Elle promet que le corps politique tout entier doit accéder à l'éducation afin de comprendre non seulement la nature de ses principes, mais aussi et surtout ses enjeux dans l'organisation de la cité. En conséquence de cela, il ne s'agit pas d'une éducation comme privilège d'une certaine classe, mais celle de tous pour ainsi dire d'une éducation majoritaire. En quel sens faut-il entendre cela ? Il s'agit en effet, d'éviter la domination d'une classe sur une autre, car l'ignorance conduit nécessairement et inéluctablement au chemin de la domination et à la fracture de la société. Dans un régime démocratique, la connaissance et le respect des lois de la République sont des principes irréfragables, de même que celle des droits et des devoirs. L'acquisition d'une telle connaissance passe soit par l'éducation scolaire soit par la formation des adultes, au regard du taux élevé de l'analphabétisme en Afrique. Traitant du cas spécifique du Burkina-Faso (2003, pp.69), il faisait observer que 72% des populations sont analphabètes et que seulement 15% des

52% de femmes constituant la population burkinabé sont alphabétisées. En plus de cela, Joseph Ki-Zerbo signalait que le Burkina Faso avait un taux de scolarisation qui fait partie des plus bas au monde. Cependant, si tous les pays africains ne se trouvent pas dans la même situation que le Burkina Faso, il faut reconnaître que la tendance générale reste la même comparativement aux pays des autres continents : exprimée en faible taux de scolarisation et fort taux d'analphabétisme. Pourtant, la formation, l'éducation sont la condition minimale de la citoyenneté démocratique. C'est par ces dernières en effet qu'on parvient à la compréhension des droits et devoirs pour saisir la nécessité de revendiquer ceux-ci et d'appliquer ceux-là. C'est pourquoi Joseph Ki-Zerbo (1990, p.112) soutenait que « le droit à l'éducation fait partie des droits imprescriptibles qui doivent être absolument reconnus ». Faute de reconnaître ces droits « humains », il ne peut y avoir de démocratie véritable là où les hommes sont des acteurs conscients de leur propre développement socioéconomique.

On ne peut pas être un citoyen au vrai sens du terme si on ne dispose pas d'un minimum de connaissances qui permettent de comprendre l'organisation et la gestion des affaires de la République. L'ignorance dans laquelle se trouvent la majorité des populations africaines explique, ne serait-ce qu'en partie, les dérives qui surviennent lors des consultations générales résultant de la falsification des listes électorales, l'achat des consciences, les fraudes diverses qui remettent en cause l'idéal démocratique. Joseph Ki-Zerbo insistait sur la nécessité de l'éducation civique comme condition d'émergence et de développement de la démocratie. Former à la citoyenneté démocratique, c'est faire acquérir aux populations une conscience politique, leur donner le moyen d'apprécier l'action des hommes politiques. Une telle prise de conscience expose les gouvernants africains, non seulement aux critiques du peuple, mais surtout à la sanction des urnes lors des consultations électorales. Dans ces conditions, il semble évident que les gouvernants préfèrent avoir des citoyens ignorants manipulables à souhait que des citoyens à même de prendre des décisions éclairées lors des votes, ce qui est susceptible de leur être défavorable. Outre la massification de l'éducation que Joseph Ki-Zerbo fait valoir aux fins de corriger les insuffisances de la démocratie représentative en Afrique, il promeut également l'idée de démocratie participative, qu'il formule sous le vocable de « démocratie communautaire » (J. Ki-Zerbo, 1990, p.45).

3.2 De la promotion de la démocratie communautaire

La démocratie communautaire est « un modèle politique qui permet aux citoyens de participer activement aux processus de prise de décision » (J.KI-ZERBO, 1990, p.45). Joseph Ki-Zerbo la forge, en référence à « la démocratie villageoise qui avait cours dans nos sociétés

ancestrales » (1990, p.44). En effet, partant de l'idée que les communautés savent mieux que personne quels sont leurs besoins et lesquels de ces besoins sont des priorités plus grandes que d'autres, les communautés doivent être à la tête de l'identification des opportunités et de la formulation des partenariats stratégiques les concernant. Intrinsèquement collégiale, la démocratie communautaire prend la forme d'une démocratie par le bas, elle prône un accroissement de l'implication des citoyens dans la vie politique et une participation plus forte à la décision politique. Ainsi, pour Josep Ki-Zerbo, la démocratie n'a de sens que si elle inclut le rôle prépondérant des citoyens dans son fonctionnement. La démocratie est non seulement une question de droits des citoyens, mais aussi et surtout de ce que ces citoyens peuvent et doivent faire pour renforcer la démocratie, en vue d'assurer sa durabilité. La participation citoyenne ne doit pas se limiter aux élections et aux grèves ; elle doit, au contraire, comprendre une participation active à l'agitation quotidienne de la communauté en faveur d'un avenir durable, et afin de s'assurer que les objectifs communautaires sont réalisés de manière acceptable.

Il suit de là que les citoyens doivent être davantage associés aux affaires de l'État et rester vigilants afin d'assurer des niveaux suffisants d'imputabilité et de réactivité à leurs besoins. En Afrique, où les systèmes politiques sont très souvent critiqués pour leur manque de transparence et de représentativité, la démocratie communautaire ou participative offre une voie prometteuse vers l'implémentation d'une gouvernance plus inclusive et responsable. En effet, la dévitalisation progressive des institutions issues de l'élection et du multipartisme en Afrique est en partie « le fruit de l'entre-soi élitaire » (J. Ki-Zerbo, 1990, p.67). Les masses sociales ont le sentiment d'être dépossédées de leur voix politique, de ne pas avoir de prise sur les décisions qui les concernent pourtant au premier chef, qu'il s'agisse du type d'organisation politique, de l'approfondissement des droits fondamentaux ou encore des enjeux sociétaux cruciaux. Au fil du temps, la « fatigue du vote » est attestée. Au nom de la thèse de la transition démocratique, amorcée dans les années 90, la ritualisation du vote fut préconisée sans nuance, « hors de toute appréciation des contextes. Là se trouve certainement l'erreur : la démocratie négociée par le haut, du seul point de vue institutionnel relève du mirage » (N. Bagayoko, 2023, p. 33).

Les citoyens ne veulent plus forcément qu'on fasse pour eux, mais demandent d'activer des leviers pour pouvoir agir eux-mêmes, c'est-à-dire se prononcer, proposer, décider pour ce qui engage leur existence. Ils requièrent une plus grande participation à la vie de la cité, un élargissement de la citoyenneté au-delà de la simple jouissance des droits civils, économiques et sociaux. La citoyenneté n'est pas une essence donnée une fois pour toute, « qu'il importerait simplement de maintenir et de transmettre, elle aussi et surtout participation à la vie de la cité »

(J. Ki-Zerbo, 1990, p. 98). Ce besoin d'associer les citoyens à la gestion de la chose publique n'est pas sans rappeler la formule de Nelson Mandela (1995, p.98), excellemment énoncée en ces termes : « Ce qui est fait pour nous, que d'autres ont décidé sans nous, est en réalité contre nous ». Effectivement, la démocratie communautaire promue par Joseph Ki-Zerbo participe de cette volonté de faire de l'initiative citoyenne la force motrice de l'action publique. Ainsi, les citoyens ne seront pas seulement des récepteurs impassibles des décisions des gouvernants, mais des acteurs de leur avenir. Joseph Ki-Zerbo est d'avis qu'une démocratie fonctionnelle a pour matrice des citoyens éclairés et engagés, pour qui la participation citoyenne privilégiée, passe avant tout. Cette dernière a non seulement une fonction de vitalité pour la « res publica », mais aussi et surtout un rôle d'intégration, car la participation contribue à l'amélioration des vertus publiques, notamment le sentiment d'appartenance communautaire.

Conclusion

Installés, comme on l'a vu, sur l'épuisement du modèle de la démocratie électorale et du multipartisme en trompe-l'œil, avec son lot de corruption élitare et de séparation abyssale entre l'élite dirigeante et les masses sociales, le désenchantement démocratique en Afrique se matérialise par « un appel à des réformes de la démocratie électorale et le soutien populaire apparent dont bénéficie les différentes juntes au Sahel et au-delà » (N. Bagayoko, 2023, p. 23). La dernière série de coups d'État en Afrique subsaharienne marque un spectaculaire retournement contre les processus politiques fondés sur le principe électoral et le multipartisme qui avaient été engagés dans les années 1990. Cependant, les critiques acerbes contre la démocratie telle qu'elle est pratiquée en Afrique et le regain « du pouvoir kaki » sous nos tropiques, ne remettent pas en cause la démocratie et son idéal de liberté et de bonheur pour les citoyens. Ils sont, en creux, un appel à une amélioration de cette forme de gouvernance politique au bénéfice des citoyens africains. En cela, l'implémentation de certaines préconisations de Jean-Jacques Rousseau et de Joseph Ki-Zerbo, axées sur la prégnance de l'intérêt général et la promotion de la démocratie participative, pourraient aider à (re) dynamiser la démocratie sous nos tropiques africains, dans « le sens d'une démocratie substantielle, interactive, charriée par des dispositifs permanents d'information, de consultation et de redevabilité » (J. Ki-Zerbo, 1990, p.78).

Références bibliographiques

BAGAYOKO Niagalé, 2023, « Afrique : les stratégies française et américaine », in *Politique étrangère*, n° 231

- DALLY Jean Tekpo, 2016, « L'Afrique des guerres et de la violence : un continent politiquement malade », in KASA BYA KASA, n°33
- JACQUEMOT Pierre, 2023, « Coups d'État en Afrique : des manifestations de l'asthénie de la démocratie importée », in Courrier International,
- Ki-ZERBO Joseph, 1990, *Éduquer ou périr*, Paris, L'Harmattan
- KRISTEVA Julia, 1977, *Polylogue*, Paris, Seuil.
- HUGUEUX Vincent, 2021, *TYRANS D'AFRIQUE*, , Paris, PERRIN
- MANDELA Nelson, 1995, *Un long chemin vers la liberté*, Paris, Fayard.
- PRANCHERE Jean-Yves, 2004, *L'autorité contre les Lumières : la philosophie de Joseph de Maistre*, Paris, Librairie Droz
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2010, *Du Contrat Social*, Paris, Le livre de poche, Classiques de philosophie
- ROUSSEAU Jean-Jacques Rousseau, 2000, *L'État de guerre*, Actes Sud, Paris
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2010, *Manuscrits de Genève*, Paris, Le livre de poche, Classiques de philosophie.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2008, *Principes du droit de la guerre. Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, Vrin.
- SAWADOGO Poussi, 2023, *Mon stylo pour sensibiliser*, Ouagadougou, Edilivre
- SIEGLE Joseph, 2024, « L'accueil des juntes amplifie l'insécurité », in Journal de la Démocratie, n°77
- SHKLAR Judith, 1969, *Men and citizens: A study of Rousseau's social theory*, traduction C. Audard, Cambridge, University Press.